

# « CERTAINS PARLEMENTAIRES ONT REÇU JUSQU'À 200 MAILLS PAR HEURE »

Interview de Brigitte Liso



Brigitte Liso, députée Renaissance

Créateur : Assemblée nationale - Crédits : FJ

Députée du Nord depuis 2017 et membre du groupe Renaissance, Brigitte Liso s'est impliquée activement dans les travaux parlementaires autour de la loi votée en mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires. Elle en a été rapporteur avec Lauriane Josende, sénatrice des Pyrénées-Orientales. Engagée sur les questions de santé publique, de protection des citoyens et de respect des libertés fondamentales, elle a suivi de près les débats parfois vifs suscités par ce texte. Pour l'UNADFI, elle a accepté de revenir sur les coulisses du vote, les pressions exercées par certains lobbys et les enjeux politiques et éthiques liés à cette législation.

## **MADAME LA DÉPUTÉE, AVANT LE VOTE DE LA LOI DE MAI 2024 RENFORÇANT LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES, QUELS TYPES DE PRESSIONS OU DE TENTATIVES DE LOBBYING AVEZ-VOUS CONSTATÉS, QUE CE SOIT DE LA PART DE GROUPES RELIGIEUX, DE MOUVEMENTS SPIRITUELS OU D'ORGANISATIONS CONNEXES ?**

Le meilleur vecteur pour ces organisations, ce sont les courriels, et les courriels en grand nombre. Il y a des groupes qui se constituent et qui arrosent les boîtes mail des députés. Et quand je dis qu'ils arrosent, ça peut être jusqu'à 200 mails en une heure. Avec des arguments très provocateurs comme l'atteinte à la liberté d'expression, à la liberté individuelle, aux droits des lanceurs d'alertes... Ils reprennent toujours les

mêmes éléments de langage avec des mots clés qui peuvent vraiment faire peur. Et tout ça résonne assez facilement dans l'esprit des personnes qui ne sont pas toutes au fait du sujet. Ici, à l'Assemblée, beaucoup de mes collègues n'ont pas de vision sur l'étendue des dérives sectaires. Certains sujets provoquent plus de pressions que d'autres, celui des dérives sectaires en fait partie.

## **CERTAINS PARLEMENTAIRES' ONT ÉVOQUÉ UN LOBBYING INTENSE MENÉ PAR DES GROUPES INVOQUANT UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE OU LA LIBERTÉ D'EXPRESSION. COMMENT AVEZ-VOUS PERÇU CET ARGUMENTAIRE, ET COMMENT LE LÉGISLATEUR A-T-IL TENTÉ DE CONCILIER LA PROTECTION DES LIBERTÉS FONDAMENTALES AVEC LA NÉCESSITÉ DE PRÉVENIR LES DÉRIVES ?**

Il a fallu faire beaucoup de pédagogie en recadrant bien le sujet de la loi et en rappelant sans cesse qu'il n'y avait pas d'atteinte à la liberté de croyance mais plutôt une nécessité de limiter les comportements qui pourraient être délétères. Tout ça s'est fait essentielle-

ment dans l'hémicycle en réponse aux groupes les plus virulents... C'est-à-dire la droite et l'extrême droite... Et c'est d'ailleurs pour ça que, dans un premier temps, au Sénat qui est majoritairement de droite, le texte s'est fait dépouiller.

## **AVEZ-VOUS IDENTIFIÉ DES STRUCTURES OU RÉSEAUX, EN FRANCE OU À L'INTERNATIONAL, PARTICULIÈREMENT ACTIFS DANS UNE TENTATIVE D'INFLUENCER LE CONTENU DU TEXTE OU D'EN RETARDER L'ADOPTION ?**

C'est toujours insidieux parce que personne ne se dévoile vraiment. Mais on peut quand même dire que ce sont principalement des réseaux qui tournent autour de la santé et des médecines alternatives, ou complémentaires, qui ont tenté d'interférer... Le problème, c'est qu'à chaque fois qu'on met le mot médecine pour parler de pratiques non conventionnelles, on valorise quelque chose qui est délétère. Et ça a été difficile à faire admettre parce que certains médecins sont très ouverts à d'autres approches thérapeutiques et ils ont pu avoir l'impression qu'on voulait les empêcher d'exercer leur métier comme ils le souhaitaient. Pour préparer ce dossier, j'ai donc mené beaucoup d'auditions, j'ai invité les conseils de tous les Ordres, j'ai

aussi rencontré des institutions au sein du ministère de l'intérieur, ceux qui rédigent les lois et sont sensibles à certains termes par exemple, pour éviter d'être retoqué sur un mot mal compris. On a aussi interrogé la direction de la concurrence parce qu'il y a un aspect commercial à ne pas négliger sachant que certaines personnes ont pu, par exemple, être condamnées pour exercice illégal de la médecine mais continuent malgré tout à vendre des extracteurs de jus et autres. Et bien sûr, nous avons échangé avec toutes les associations de soutien. Les associations religieuses, elles, ne se sont pas manifestées. Ce qui peut se comprendre puisque la loi était vraiment cadrée sur l'aspect médical et il n'y avait pas de remise en cause de croyances.

## LA LOI ADOPTÉE A-T-ELLE, SELON VOUS, ÉTÉ AFFAIBLIE OU MODIFIÉE À CAUSE DE PRESSIONS EXTÉRIEURES, OU ESTIMEZ-VOUS QUE LES DÉBATS PARLEMENTAIRES ONT SU RESTER INDÉPENDANTS ET CENTRÉS SUR LA PROTECTION DES VICTIMES ?

Oui, je crois qu'on a abouti à quelque chose de tout à fait correct. On a été mis en garde sur certaines difficultés qu'il pourrait y avoir autour des lanceurs d'alerte et sur les cercles privés ou familiaux qui peuvent être influents. Tout un chacun peut donner son avis sur le traitement d'une sœur ou d'une cousine, c'est assez naturel...Mais nous avons été vigilants là-dessus et nous n'avons pas créé de délit quand les choses se passent dans un cadre privé, le délit est constitué quand il y a un cadre officiel. Ça a été difficile de trouver une rédac-

tion appropriée mais nous y sommes parvenus. Et nous avons aussi renforcé l'action de la Miviludes, on l'a officialisée en quelque sorte. Donc, globalement, je suis assez satisfaite de cette loi. La trajectoire du projet n'a pas été simple. S'agissant d'un projet porté par le gouvernement, il est d'abord passé devant le conseil d'État qui a été assez sévère. Ensuite, il y a eu une vraie partie de ping-pong entre l'Assemblée et le Sénat. Mais au final, la loi a été votée dans le sens que souhaitait l'Assemblée.

## ET AUJOURD'HUI, EST-CE QUE CETTE LOI EST SUFFISANTE ?

On a fait un grand pas dans le domaine de la santé. Mais la route est encore longue. Il faut aujourd'hui être très vigilant dans le domaine du bien-être. Et j'aimerais surtout qu'on s'intéresse vraiment à l'Éducation. L'augmentation du nombre d'écoles hors contrat interpellante et ça me fait très peur. Je m'inquiète aussi quand j'entends parler de

méditation pour des enfants. Je pense qu'il faut plus que jamais encourager et supporter la Miviludes quel que soit le gouvernement en place. Et je salue le travail d'associations comme l'Unadfi, qui est indispensable. Ces associations sont de véritables pare-feux, on a vraiment besoin d'elles.

## EST-CE QUE VOS COLLÈGUES COMPRENNENT VRAIMENT CE QU'EST UNE DÉRIVE SECTAIRE, EST-CE QUE ÇA LEUR PARLE ?

On met le doigt sur toute la difficulté de traiter de ce sujet. Pour beaucoup, les dérives sectaires, c'est encore Raël ou l'Ordre du Temple solaire. Certains ont été sensibles parce qu'on a tou-

jours, dans nos permanences, des gens qui poussent la porte pour nous parler de ce sujet mais ils se sentaient assez impuissants. J'ai donc, en amont, créé un groupe de travail pour expliquer ce

qui peut se cacher derrière des mails en apparence bienveillants, derrière des groupes comme Les Louves ou La Famille, dont spontanément on ne se méfie pas. Les discours sont séduisants et tout le monde peut se laisser prendre.

Tout le monde ne peut pas être expert en tout. Je me suis attachée à les informer et les ai invités à prendre systématiquement contact avec la Miviludes en cas de doute. On partait de loin mais on a avancé là-dessus.

### **AVEC LE REcul, PENSEZ-VOUS QU'IL FAILLE MIEUX ENCADRER OU RENDRE PLUS TRANSPARENT LE LOBBYING AUTOUR DE TEXTES SENSIBLES COMME CELUI-CI, NOTAMMENT QUAND IL TOUCHE À LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ?**

Dans un monde idéal, je dirais oui. Certains parlementaires ont d'ailleurs proposé des lois. Mais je pense que c'est

une cause perdue parce que le lobbying est multiforme et c'est vrai dans tous les domaines.